

Vos dates clés avec la Caf du Finistère

2024

FÉVRIER

Jeudi 22 ... Commission d'Action Sociale (CAS)

MAI

Mardi 28 ... Instance délégations

JUILLET

Jeudi 11 ... Instance délégations

MARS

Jeudi 14 ... Instance délégations

Sam 30 ... Date limite de remontée des bilans 2023 et des données prévisionnelles 2024 pour les prestations de service Caf (activité et budget)

JUIN

Jeudi 13 ... Instance délégations

Lundi 24 ... Commission d'Action Sociale (CAS)

Jeudi 27 ... Instance délégations

Dim 30 ... 1^{ère} actualisation des données PS Caf (données réelles sur les trimestres 1 et 2 et prévisionnelles pour les trimestres 3 et 4)

Dim 30 ... Date limite du dépôt du dossier de demande de subvention complet à la Caf (email) pour une décision en 2024

SEPTEMBRE

Jeudi 5 ... Instance délégations

Mardi 17 ... Instance délégations

Lundi 30 ... 2nd actualisation des données PS Caf (données réelles trimestres 1, 2 et 3 et prévisionnelles pour le trimestre 4)

NOVEMBRE

Mardi 5 ... Instance délégations

Jeudi 7 ... Commission d'Action Sociale (CAS)

Mardi 19 ... Instance délégations

AVRIL

Jeudi 11 ... Instance délégations

Vend 19 ... Commission d'Action Sociale (CAS)

OCTOBRE

Jeudi 3 ... Instance délégations

Mardi 8 ... Commission d'Action Sociale (CAS)

Mardi 15 ... Instance délégations

DÉCEMBRE

Mardi 3 ... Commission d'Action Sociale (CAS)

Jeudi 5 ... Instance délégations

À NOTER

Les instances délégations

L'instance se réunit une à deux fois par mois sur la période de mars à décembre sous la responsabilité de l'agent de direction Caf en charge de la Direction Partenaires. C'est une instance composée d'agents administratifs Caf. Les dates d'instance sont données à titre indicatif. Le calendrier peut évoluer à la discrétion de la Caf. Cette instance est habilitée à statuer sur l'ensemble des demandes fléchées Fonds Publics et Territoires en investissement et fonctionnement ainsi que sur tous les autres types de demande n'excédant pas un montant de 3000 €. **Les dossiers complets doivent être parvenus à la Caf du Finistère au plus tard le 30 juin pour instruction et décision en 2024. Après cette échéance, il ne pourra être garanti une décision en 2024.**

Les Commissions d'Action Sociale (CAS)

Cette instance, composée d'administrateurs Caf se réunit sur la période de février à décembre avec une fréquence plus importante sur la fin de l'année civile (mensuelle voire bimensuelle). Les dates d'instance sont données à titre indicatif. Cette instance est habilitée pour statuer sur les nouveaux agréments et les renouvellements ainsi que toutes les demandes de subvention dont le montant est supérieur à 3000 € (investissement et fonctionnement, ex : fonds locaux ou nationaux). **Les dossiers de demande de subvention complets doivent être parvenus à la Caf au plus tard le 30 juin pour instruction et décision en 2024. Après cette échéance, il ne pourra être garanti une décision en 2024. Les dossiers de demande d'agrément complets doivent parvenir au plus tard 1 mois avant la CAS pour instruction et décision.**